

## Procédure pour une première inscription en ergothérapie Inscriptions ouvertes du 10 septembre 2018 au 31 janvier 2019

**Seuls les étudiants relevant de l'institut de formation en ergothérapie ADERE, conventionné avec Sorbonne Université, ont la possibilité d'effectuer une inscription avec paiement obligatoire d'une cotisation de 50€.**

- L'inscription est obligatoire et annuelle.
- L'inscription permet la délivrance d'une carte d'étudiant et d'un certificat de scolarité ouvrant des droits d'accès aux bibliothèques, aux ressources en lignes, aux restaurants universitaires et aux certifications informatiques.

L'inscription s'effectue en deux étapes :

### Première étape :

- Une pré-inscription **obligatoire** en ligne : [https://enligne.upmc.fr/scolarite/ergo.login\\_form](https://enligne.upmc.fr/scolarite/ergo.login_form)

A l'issue de votre saisie, téléchargez et imprimez le récapitulatif de votre inscription intitulé « demande d'inscription administrative ». Aucune inscription administrative ne sera effectuée sans cette pré-inscription en ligne.

### Deuxième étape :

- Une validation de votre pré-inscription par l'envoi ou le dépôt de votre dossier complet.

### ATTENTION ! NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2018

Avant de pouvoir vous inscrire à la faculté de médecine, vous devez vous acquitter auprès du CROUS de Paris de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 90€.

Vous devez vous connecter au site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>, déclarer votre ville d'étude (Paris) et payer en ligne la contribution. Une attestation vous sera délivrée que vous devrez conserver et envoyer ou remettre à la scolarité d'ergothérapie en même temps que votre dossier d'inscription :

- 1- la demande d'inscription administrative signée ;
- 2- la photocopie de la pièce d'identité ou du passeport ;
- 2- une photo d'identité récente (indiquer au dos vos nom et prénom) ;
- 3- la photocopie du relevé de notes du baccalauréat ;
- 4- la photocopie du diplôme du baccalauréat ;
- 5- la photocopie du certificat de scolarité 2018-2019 de l'ADERE ;
- 6- l'attestation CVEC (à imprimer sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>) ;
- 7- la photocopie de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) ou, à défaut, l'attestation de recensement pour les étudiants âgés de moins de 25 ans ;
- 8- une enveloppe au format A5 affranchie au tarif de 1,60€ libellée à vos nom, prénom et adresse ;
- 9- un chèque d'un montant de 50€ (payable aussi en carte bancaire) à l'ordre de **l'Agent comptable de Sorbonne Université**.

Une fois votre inscription finalisée, votre certificat de scolarité et votre carte d'étudiant vous seront remis ou envoyés par courrier à l'adresse indiquée dans votre dossier.

**Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet.**

**Contact privilégié :** [medecine-dfs-ergotherapie@sorbonne-universite.fr](mailto:medecine-dfs-ergotherapie@sorbonne-universite.fr)

### Contacts d'urgence :

#### Norina FRANÇOIS-HAUGRIN

Gestionnaire de la formation ergothérapie

[Norina.Francois-Haugrin@sorbonne-universite.fr](mailto:Norina.Francois-Haugrin@sorbonne-universite.fr)

01 40 77 99 25

#### Céline DALMAS

Responsable scolarité PACES et FU

[Celine.Dalmas.@sorbonne-universite.fr](mailto:Celine.Dalmas.@sorbonne-universite.fr)

01 40 77 95 07

### Adresse :

Faculté de médecine Sorbonne Université

Service de scolarité – Ergothérapie

91 boulevard de l'Hôpital

Rez-de-chaussée - Bureau 24

75013 PARIS